## Etude de la section mer « DES ENERGIES MARINES EN BRE-TAGNE : A NOUS DE JOUER ! »



Intervention de Joëlle Robin

Le groupe CGT tient d'abord à souligner que ce rapport s'inscrit dans la suite des rapports de qualité et d'actualité produits ces dernières années par la section mer de notre CESR.

En dressant un état des lieux très complet des concepts et des technologies dans le domaine des énergies marines, en identifiant le potentiel des différentes ressources, en évoquant les risques et les obstacles, en éveillant l'intérêt pour cette nouvelle exploitation des ressources de la mer, ce rapport constitue un outil de travail précieux qui, nous n'en doutons pas, intéressera nombre d'acteurs et décideurs nationaux mais également internationaux.

Son titre dans sa partie « à nous de jouer ! » nous invite à proposer et à agir. Le groupe CGT s'inscrit donc dans cette démarche pour mettre en avant quelques propositions dans l'esprit des 4 axes principaux qui ressortent de cette étude, qui sont : la production d'énergie électrique marine en Bretagne, la constitution et le développement d'une nouvelle filière industrielle bretonne ouverte à l'exportation, la création d'un pôle de recherche et d'expertise et pour cimenter l'ensemble la nécessaire appropriation collective de cette nouvelle activité maritime.

La CGT rappelle son attachement à la diversification du bouquet énergétique par le développement des énergies renouvelables adaptées et liées aux territoires et par là même créatrices d'emplois locaux.

Elle rappelle également la nécessité de prendre rapidement des décisions permettant de renforcer et de sécuriser l'alimentation électrique de la pointe de la Bretagne, condition indispensable au maintien, au développement ou à l'installation de plusieurs filières industrielles.

En ce qui concerne la production d'électricité dans notre région à partir des énergies en mer, il nous semble primordial de définir rapidement et dans la concertation, les zones susceptibles de regrouper les sites devant accueillir une ou plusieurs unités de production industrielle d'énergie électrique à partir d'éoliennes off-shore, d'hydroliennes ou de systèmes houlomoteurs.

Les réseaux de transport d'électricité maritimes et terrestres à construire devraient selon nous, comme en Allemagne, être construits et appartenir au réseau national public RTE, ceci afin de garantir l'accès au réseau, de mutualiser au maximum les infrastructures et d'inciter les opérateurs à investir en priorité dans les unités de production. L'ensouillage des câbles doit être recherché même dans les zones difficiles afin d'éviter au maximum les conflits d'intérêts.

Enfin la question du stockage au niveau du transfert au réseau de transport terrestre, notamment sous forme de chaleur latente ou d'hydrogène, mérite une plus grande attention et doit continuer à faire l'objet de recherches approfondies.

La constitution et le développement d'une nouvelle filière industrielle dans le domaine des énergies de la mer supposent une forte volonté de diversification des entreprises liées à la construction et à la réparation navale civile et militaire mais également pour nombre d'entreprises à activités transverses qui sont d'ailleurs déjà impliquées dans les projets locaux du Pôle Mer. Cela suppose également des aides financières à tous les niveaux concernés et notamment le niveau européen.

Sans négliger les systèmes de transformation de l'énergie des vagues portés principalement par les régions espagnoles et le Portugal, nous considérons qu'aujourd'hui les secteurs de l'éolien flottant (qui permet un éloignement significatif des parcs) et celui des hydroliennes immergées constituent une opportunité pour fonder les bases d'une nouvelle filière industrielle car ce sont des technologies qui contrairement à l'éolien off-shore avec fondation ne sont pas encore développées dans d'autres pays européens.

Certaines entreprises liées à l'off-shore pétrolier ont des connaissances et de l'expérience dans le domaine du farshore (loin des côtes) et les ports régionaux de Brest et de Lorient ont vraiment une carte à jouer dans ces domaines qui de plus intéressent nombre de pays européens de l'Arc Atlantique.

C'est aujourd'hui que les décisions doivent être prises sinon comme dans le secteur de l'éolien terrestre les retombées industrielles locales seront beaucoup plus faibles.

La CGT s'est fortement impliquée et continue à agir pour la création en Bretagne d'une filière d'excellence en matière de déconstruction des navires civils et militaires en fin de vie. Elle fera de même en ce qui concerne la filière des énergies marines qui en lien avec les territoires doit être créatrice d'emplois nouveaux et de formations appropriées.

Comme le souligne le rapport, la recherche, le développement et l'innovation sont et resteront les piliers de cette nouvelle filière industrielle liée aux énergies de la mer, même pour des formes de production d'énergie électrique qui ne sont pas exploitable en Bretagne comme l'énergie thermique des mers ou pour la production d'autres formes d'énergie comme les algo-carburants issus de la culture des micro-algues.

La CGT confirme donc les propositions qu'elle a développées en matière de R&D dans le groupe de travail énergie du Grenelle de l'environnement à Brest.

A savoir principalement la constitution d'un Institut National des énergies marines à Brest. Cet institut aurait 3 grandes missions :

peut-on penser que les 8 pôles régionaux et autres services se verront soumis à la même logique.

Les défis à relever faisant appel à des politiques publiques nouvelles sont multiples. Celles-ci doivent permettre de mieux prendre en compte les évolutions dues à l'allongement de la durée de vie, à la décentralisation avec des exigences plus fortes de solidarité et de cohésion dans la construction européenne et face à la concurrence exacerbée au niveau mondial.

Dans le contexte de la crise économique et financière réapparaît le thème de l'Etat, hier voué aux gémonies. On parle du retour de l'Etat et on se souvient que notre pays dispose encore de services publics structurés. Ils permettent d'aborder la crise dans de meilleures conditions mais leurs affaiblissement est patent.

Comme l'a dit récemment Anicet LE PORS : « La RGPP avec son contenu apparaît à contre-conjoncture. »

La CGT propose d'agir avec tous les salariés, les populations pour des services publics de qualité, répondant à leurs besoins de développement dans tous les territoires, bassins d'emplois et de vie.

Ainsi, jeudi 19 mars, la journée interprofessionnelle d'action et de mobilisation, verra s'exprimer l'ensemble des salariés du privé, du public des jeunes, des demandeurs d'emplois, des retraités pour la satisfaction de leurs revendications en termes d'emplois, de salaires, de pouvoir d'achat et de développement des services publics.

## POLITIQUE REGIONALE CONCER-NANT LA LANGUE BRETONNE



Intervention de Olivier LE PICHON

La CGT a exprimé, à plusieurs reprises, sa position concernant la politique régionale de promotion du breton. Globalement, la CGT Bretagne a voulu marquer son attachement au développement de l'enseignement de la langue bretonne fidèle en cela à ses principes de reconnaissance de toutes les langues et de toutes les cultures du monde et la possibilité pour celles-ci d'être l'objet d'une transmission notamment par l'institution scolaire.

A ce titre, la CGT a toujours mis en relation la possibilité d'enseigner la langue bretonne avec le fait que d'autres cultures et d'autres langues puissent bénéficier du même effort de promotion. Il y a des milliers de personnes qui vivent en Bretagne sans que leur langue ou/et leur culture fassent l'objet d'un enseignement dans le système éduca-

tif. Le principe d'égalité devrait conduire la puissance publique à développer des pistes et des politiques dans ce domaine.

Sur l'ensemble des dossiers concernant la langue bretonne nous constatons ce qui nous semble tenir d'une dérive.

La période est fortement marquée au niveau éducatif par une politique de réformes dont l'objectif premier est de réduire l'emploi public selon le dogme de la suppression d'un emploi sur deux lors des départs à la retraite.

On apprend dans la convention spécifique au contrat de projets Etat-région 2007-2013 relative à la transmission de la langue bretonne et au développement de son usage dans la vie de tous les jours, que 105 emplois seraient créés.

Chacun doit mesurer qu'il ne peut s'agir en réalité que de redéploiement et que cela se ferait au détriment du reste du système éducatif. Il s'agit bien d'une mesure qui dégradera de fait les conditions du reste du système éducatif. Il s'agit bien d'un fléchage des postes qui instaurera une discrimination sur la base de l'identité inacceptable.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école est remis en cause et fait l'objet d'une politique très agressive de la part du rectorat, parce que c'est de cette manière qu'il entend réduire l'emploi.

Au même moment ce qui paraît être une des conditions d'ouverture de crèches est l'usage de la langue bretonne dans celles-ci. Cela ne répond pas aux enjeux de la situation.

Au moment où la crise fait rage, où les politiques publiques devraient répondre aux besoins du plus grand nombre, où tout devrait être fait pour développer le service public, la décision va être prise d'augmenter de 800 000 euros supplémentaires les bourses accordées aux étudiants préparant les concours d'enseignement en breton.

Nous rappelons que beaucoup d'étudiants devraient bénéficier d'aide pour effectuer leurs études. Nous rappelons que l'Etat n'a pas tenu ses engagements depuis 2002 et que le principal problème réside dans ce fait.

Pour conclure nous disons que cet effort pour la langue bretonne nous paraît disproportionné et surtout porter une politique par trop marquée par une dérive identitaire problématique.

Nous alertons une nouvelle fois sur le fait que la Région est en capacité de faire des choix politiques forts dans le domaine de la langue bretonne et qu'il serait bienvenu que des efforts aussi conséquents soient entrepris dans le domaine de la promotion de l'enseignement professionnel public par exemple.

Ce domaine du système éducatif est dans la tourmente consécutivement à la réforme de l'organisation des diplômes. Pourtant, face à la crise, il y a besoin de développer de nouvelles filières, de renforcer et de développer l'existant. Force est de constater que ce choix, qui est possible, n'est pas fait à la hauteur des enjeux de la période.